

D09c – Catastrophe - Utilisation d'aliments/fourrages non biologiques pour animaux

Important : Toutes les cases du formulaire doivent être remplies sinon la demande sera refusée. Un formulaire par spéculation. La demande ne peut être introduite qu'après le début des circonstances catastrophiques. **En cas de sécheresse, le PV de constat de dégâts aux cultures doit être joint.**

Organisme de contrôle	
Numéro interne d'opérateur	
Dénomination officielle de l'opérateur	
Numéro BCE	

Type de catastrophe	
Date(s) de la catastrophe	
Localité de la catastrophe	

Espèce : ☐ Bovins ☐ Porcins ☐ Ovins ☐ Caprins ☐ Volailles ☐ Autres :

Spéculation (si bovin/ovin) : ☐ Lait ☐ Viande ☐ Mixte

Race(s) :

Surface agricole utile (SAU) de l'exploitation :

Surface de prairie (permanente + temporaire) de l'exploitation :

1. Inventaire des animaux du cheptel

Catégories animales*	Nombre d'animaux (A)	UGB/tête* (B)	UGB total (= A x B)
TOTAL			

*A compléter selon les catégories animales et les coefficients UGB/tête repris dans le tableau 1 (page 4).

2. Estimation des besoins en aliments/fourrages au moment de la demande (ne mentionner que les types d'aliments qui font l'objet de la demande)

Type d'aliment/fourrage	UGB à nourrir (selon point 1) (C)	Besoins quotidiens en kg MS/UGB par jour (D)	Nombre de jours (E)	Besoins totaux en kg MS (= C x D x E)

3. Aliments/fourrages biologiques ou en conversion actuellement disponibles pour l'exploitation (ne mentionner que les types d'aliments/fourrages qui font l'objet de la demande)

Type	Quantité (en kg MS)

4. Aliments/fourrages non biologiques sollicités (= besoins définis au point 2 - stocks disponibles définis au point 3)

Type	Quantité maximale (en kg MS)

5. Date sollicitée de fin de dérogation (correspond à la date souhaitée de fin d'autorisation d'utilisation des aliments/fourrages non biologiques. L'utilisation des aliments/fourrages non biologiques ne peut en aucun cas dépasser 12 mois après la fin de la catastrophe) :

Aliments biologiques ou en conversion perdus à cause de la catastrophe (décrire les stocks perdus ou la superficie et les parcelles touchées par la catastrophe, ...)

Justification de la non-disponibilité d'aliments/fourrages biologiques ou en conversion à l'achat (joindre les justificatifs) :

Nom du demandeur :	Date :
Signature :	

<u>Organisme de contrôle</u> : ☐ Avis favorable ☐ Avis défavorable	
Commentaires :	
Nom et signature :	Date :

Instructions

Veillez remplir un formulaire par spéculation. La partie 1 reprend l'inventaire de tous les animaux de l'exploitation pour cette spéculation. Selon le type d'animal, le nombre d'UGB par animal est indiqué dans le tableau A.

Tableau 1 : coefficient UGB par animal (source Eurostat)

Catégories animales	UGB/tête
Bovins de moins de 1 an	0,4
Bovins de 1 à 2 ans	0,7
Génisses de 2 ans et plus	0,8
Vaches allaitantes de 2 ans et plus	0,8
Bovins mâles de 2 ans et plus	1
Vaches laitières	1
Ovins et caprins	0,1
Équidés	0,8
Porcelets < 20 kg	0,027
Truies reproductrices > 50 kg	0,5
Autres porcins	0,3
Poulets de chair	0,007
Poules pondeuses	0,014

Documents à joindre au dossier :

- Description de la catastrophe ;
- Informations ou documents produits par des tiers permettant d'attester de la catastrophe et de la perte des aliments biologiques ou en conversion (obligatoire) par exemple PV de constat de dégâts aux cultures en cas de sécheresse ;
- Justificatifs de non-disponibilité d'aliments biologiques ou en conversion.

En cas d'accord de l'autorité compétente, les aliments/fourrages non biologiques peuvent être utilisés au plus tard jusqu'à la date de fin d'utilisation déclarée et, en tout état de cause, jamais plus de 12 mois après la fin de la catastrophe.

Références réglementaires : R 2018/848, Article 22 et R 2020/2146.



CONTACT

Département du Développement, de la Ruralité, des Cours d'eau et du Bien-être animal
Direction de la Qualité et du Bien-être animal
 Chaussée de Louvain, 14 - 5000 Namur - bio.dgo3@spw.wallonie.be